

# DOSSIERS À DISCUTER AVEC LE BUREAU EXÉCUTIF DE L'AGECVM

## 1. Entente de fonctionnement et de collaboration entre le Collège et l'Association étudiante

En mars 2010, le Collège informait l'AGECVM qu'il souhaitait apporter des modifications à l'entente qui le lie à l'Association étudiante. Malgré des rencontres de discussion et la contribution d'une personne-ressource proposée par l'AGECVM pour faciliter les discussions, aucune entente n'a été conclue à ce jour. Par ailleurs, en novembre 2011, le rapport du consultant concluait :

*Mon mandat ayant été de « faciliter la reprise des discussions entre l'AGECVM et le Collège dans la perspective de renégocier le Protocole y compris les mécanismes d'échanges et de concertation », j'estime, selon l'état actuel des choses, avoir apporté le maximum de ma contribution : des échanges ont eu lieu, un projet est rédigé auquel il ne manque qu'un libellé commun pour quelques articles. À mon sens, les corrections finales et l'adoption appartiennent maintenant aux parties.*

(Boisvert Michel, Rapport d'activités : Mandat d'accompagnement sur le dossier de l'Entente de fonctionnement et de collaboration entre le Collège et l'Association étudiante, 23 novembre 2011.)

Pour faciliter le partenariat et assurer une qualité de services, il est souhaitable que des discussions finales permettent d'achever ce dossier.

## 2. Protocole d'entente lors de grèves étudiantes

L'Association étudiante désire obtenir du Collège l'accès à certains locaux et services lors de grèves étudiantes. Pour ce faire, le Collège exige la signature d'un protocole déterminant les conditions de réalisation, d'accès et de services.

La détermination d'un protocole-cadre permettrait de finaliser rapidement une entente suite à un mandat de grève. Actuellement, il est difficile de convenir d'une entente puisque les discussions se déroulent dans un très court laps de temps et dans un contexte d'urgence.

Le 4 avril dernier, l'assemblée générale étudiante avait invité ses représentants à poursuivre les discussions avec le Collège suite au dépôt d'une proposition de protocole.

- « 6- Proposition de ne pas signer l'entente proposée par l'administration et de l'utiliser comme base pour la prochaine grève  
Laurent Cornelissen  
Appui : Ariane Turmel
- 7- Amendement de signer une entente à condition qu'il respecte nos modalités de départ  
Catherine Labelle  
Appui : Florence Lafond
- 8- Demande de la question préalable  
Léa Carrier
- 9- Adopté à majorité suivi d'un retour à la principale
- 10- Demande de la question préalable pour la principale
- 11- Proposition adopté
- 12- Proposition que s'il y a une entente, qu'elle soit envoyée aux membres de l'AGECVM avant la tenue d'un AG  
Catherine Labelle  
Appui : Émilie Plante
- 13- Proposition adopté »

Le Collège est disposé à poursuivre les discussions et à convenir avec l'AGECVM d'un protocole de grève étudiante.

### **3. Balises pour l'attribution des espaces dans le hall d'entrée**

Le cégep du Vieux Montréal est un lieu où se déroulent des activités d'information, de sensibilisation, de recrutement, de sollicitation et de vente. Le Collège a préparé un dossier qui présente des balises pour maintenir un climat favorable à la poursuite de sa mission éducative, sans ingérence extérieure indue et pour éviter que les élèves et le personnel soient soumis à toutes sortes de sollicitation. Le Collège reconnaît toutefois aux différents groupes le besoin de promouvoir leurs activités, de distribuer de l'information, de recruter de nouveaux membres, de conscientiser les étudiants à différentes causes et de tenir des activités d'autofinancement afin de soutenir les projets des étudiants. Le dossier prévoit régir les activités ponctuelles qui ont généralement lieu sous forme de kiosques dans le hall d'entrée principal. Puisque plusieurs groupes étudiants organisent de tels événements, nous souhaitons discuter du dossier avec les représentants de l'Association étudiante.

### **4. Mur d'expression du corridor des locaux A3.11 à A3.15**

Depuis plusieurs années, les murs du corridor des locaux A3.11 à A3.15 sont considérés comme un espace « d'expression ». À cette fin, l'Association est autorisée à organiser la réalisation de murales ou de fresques. Le Collège veut convenir avec l'AGECVM des

dispositions liées aux types d'affichage, à l'entretien et à l'utilisation de techniques et matériaux respectant les exigences du Collège en matière d'environnement et de sécurité.

## **5. Santé et sécurité dans les locaux des comités étudiants**

Le Comité santé et sécurité du Collège effectue une visite des locaux des comités étudiants à chaque session. Un rapport comprenant des recommandations est rédigé et nécessite des suivis. Le Collège est responsable de certains volets liés aux infrastructures ou aux aménagements. L'Association étudiante a aussi des responsabilités en lien avec la gestion des clés, la salubrité des lieux et le respect des règlements du Collège. Plusieurs aspects doivent donc être discutés rapidement afin de bien répondre aux besoins des utilisateurs.

## **6. Vie institutionnelle et pédagogique**

De nombreux dossiers nécessitent des consultations et des échanges avec les représentants étudiants. Pensons notamment aux futures consultations sur l'élaboration du prochain plan stratégique de développement du Collège et à la révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Ces exemples, parmi tant d'autres, reflètent l'importance d'avoir un lieu d'échanges et de discussions afin que les représentants étudiants puissent transmettre au Collège leur point de vue et leurs préoccupations.